



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU  
06 JUILLET 2022

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le six juillet deux mille vingt deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le trente juin deux mille vingt deux et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Louis-Hervé TRELLU, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joelle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Hubert BACHELARD, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT, Kellie CARMET, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER

**REPRESENTES** : François BERGA à Corinne ARCHAMBAULT, Diana PELLETIER à Claire BLANC

**SECRETARE DE SEANCE** : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2022-060	<b>Ressources Humaines</b>  Ouvertures et suppressions de postes au 1 <sup>er</sup> août 2022
-----------------------------	---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article 10 ;  
VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;  
VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;  
VU l'avis favorable du comité technique du 27 avril 2022 pour les fermetures de postes ;

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de procéder aux ouvertures et fermetures de postes suite aux avancements de grade 2022, aux recrutements et aux départs (mutation, retraite, reclassement...) :

### EMPLOIS A CREER :

#### FILIERE ADMINISTRATIVE

- 1 emploi d'Attaché Territorial à Temps Complet pour le service Urbanisme

#### FILIERE TECHNIQUE

- 2 emplois d'Adjoint Technique à Temps Complet pour le service scolaire

#### FILIERE CULTURELLE

- 1 emploi d'Assistant de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques à Temps Complet pour le service de la Médiathèque

### EMPLOIS A SUPPRIMER :

#### FILIERE ADMINISTRATIVE

- 2 emplois d'Adjoint Principal 2ème Classe à Temps Complet

#### FILIERE TECHNIQUE

- 1 emploi de Technicien Principal de 1ère classe à Temps Complet
- 1 emploi de Technicien à Temps Complet
- 1 emploi d'Adjoint Technique à temps Complet
- 3 emplois d'Agent de Maîtrise à Temps Complet

#### FILIERE SOCIALE

- 2 emplois d'ATSEM Principal de 2ème Classe à Temps Complet

### Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** les ouvertures et les fermetures de poste décrites ci-dessus
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **DIT** que le tableau des effectifs sera mis à jour à compter du 1<sup>er</sup> août 2022
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité,**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

**Le Maire de Lambesc,**

**Bernard RAMOND**

